



*Vigneux-sur-Seine*

Approuvé à l'unanimité le 27/06/2023

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 juin 2023 – 9 h 00**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé dans la salle Daniel Féry sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 9 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michèle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Virginia VITALINO, Frank GUX, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

**EXCUSÉS :** Marième GADIO  
Gabin ABENA  
Christina PEDRI  
Faten BENAHMED  
Djamila RAMIREZ  
Fanny KARANI  
Benjamin DONEKOGLU.

**ABSENTS :** Patrice ALLIO  
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leïla SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire :**

Il est 9 h 00 ; je vous propose de passer à la deuxième séance. Une petite particularité, c'est que l'administration et moi-même, nous avons préparé les pouvoirs des élus pour notre séance de 8 h 30, mais que nous avons oublié de faire le doublon pour celle de 9 h 00. Ce n'est pas grave mais c'est pour vous dire qu'administrativement, il n'y aura pas les pouvoirs. Ce sont les mêmes absents, évidemment, mais on n'a qu'un seul pouvoir. On aurait peut-être dû mettre pour 8 h 30 et 9 h 00 dans le pouvoir, mais on ne l'a pas fait. On a le quorum. Ils seront notés absents excusés et on leur expliquera qu'on aurait dû faire un double pouvoir.

Je procède à l'appel. (Appel)

Je procède à la désignation du secrétaire de séance. Madame SAÏD est secrétaire de séance, merci.

Nous passons au premier point inscrit à l'ordre du jour.

**1. Dénominations du site et du stade de football rue du Maréchal Leclerc**

**Monsieur le Maire :**

Au fil des années, la Ville a créé un certain nombre d'installations sportives auprès du centre culturel et sportif Georges Brassens situé rue du Maréchal Leclerc, nommées en hommage aux figures qui ont marqué l'histoire sportive vigneusienne, nationale, internationale :

- Courts du tennis « Courts Françoise Leluc » (ancienne dirigeante du club) ;
- Terrain de football en gazon synthétique « Stade municipal de la Concorde » ;
- Anneau d'athlétisme, du terrain de football mixte ainsi que la structure vestiaires et club house « Joseph Mahmoud » (médaillé olympique et ancien dirigeant du club du FCOV).

D'autres équipements sont également présents : le Club House « Claude Moisan » (du nom d'un membre historique du FCOV) et la tribune « public » près du stade ; des locaux indépendants prêtés aux associations ; enfin, le city stade situé avenue Charon.

Dans la continuité de cette tradition, et en réponse à l'intérêt manifesté par Sébastien HALLER, joueur de football professionnel, auprès de la Commune pour promouvoir les valeurs sportives, de l'éducation et de la santé auprès de la jeunesse, il lui a été proposé de donner son nom au stade de football.

Le parcours de la vie sportive de Sébastien HALLER est décrit dans le dossier du Conseil municipal. Il a commencé au FCOV de 2003 à 2005 à l'âge de 9 ans, avant de rejoindre « Brétigny football ». Il passe avec succès les tests à « AJ Auxerre » qu'il intègre à 13 ans et où il est régulièrement surclassé. Par la suite, Sébastien HALLER est appelé régulièrement dans les diverses catégories de jeunes de l'équipe de France. Il joue ainsi pour les moins de 16 ans et les moins de 17 ans. Il participe à diverses rencontres contre la Serbie et l'Angleterre, à la Coupe du Monde des moins de 17 ans au Mexique, où l'équipe de France s'incline en quart de finale. Enfin, en 2013, Sébastien HALLER est convoqué pour la première fois pour jouer avec l'équipe de France Espoir. Il est rappelé dans cette sélection pour une confrontation amicale contre l'Estonie en 2015 et inscrit un triplé à cette occasion.

Depuis, son palmarès compte notamment : vainqueur de la Coupe d'Allemagne en 2018, vainqueur de la Coupe des Pays-Bas en 2021 avec Amsterdam, champion des Pays-Bas en 2021 et 2022 avec Amsterdam, meilleur buteur du Championnat des Pays-Bas en 2022 avec Amsterdam, meilleur buteur de la Ligue des Champions en 2021 et 2022 avec Amsterdam et, récemment, vice-champion d'Allemagne 2023 avec Borussia Dortmund.

Cette proposition s'accompagne d'une réflexion sur la valorisation de l'ensemble du site et de ses équipements, qui accueille tout au long de l'année une programmation variée d'évènements dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation, de l'insertion, de l'animation, du divertissement.

Par ailleurs, en vue des JO Paris 2024, le dojo Marc Alexandre a été retenu comme centre de préparation auprès des délégations internationales.

Au même horizon, le site bénéficiera directement du réaménagement des espaces du lac Montalbot qui le longe et dont le plan de reconquête débute en 2023, contribuant à en faire un des principaux pôles d'attractivité du territoire intercommunal et au-delà.

Enfin, il est apparu lors de la préparation de ces éléments que les dénominations du club house « Claude Moisan » et du dojo « Marc Alexandre » n'ont pas fait en leur temps l'objet de délibérations.

Il s'agit donc de remettre de l'ordre dans tout cela et de repréciser les choses par cette délibération. Ce sera plus cohérent pour les familles

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1 -** ABROGE la délibération n° 08.243 du 23 octobre 2008 dénommant le terrain de football en gazon synthétique « Stade municipal de la Concorde » ;

- Article 2 -** DÉCIDE de dénommer le terrain de football en gazon synthétique : « Stade Sébastien Haller » ;
- Article 3 -** DÉCIDE de dénommer le club house jouxtant le terrain de football en gazon synthétique : « Claude Moisan » ;
- Article 4 -** DÉCIDE de dénommer le dojo du centre culturel et sportif Georges Brassens : « Marc Alexandre » ;
- Article 5 -** DÉCIDE de dénommer le site situé rue du Maréchal Leclerc et où sont installés, en centralité, le centre culturel et sportif Georges Brassens et son dojo Marc Alexandre, les tennis Françoise Leluc, les espaces Joseph Mahmoud, le club house Claude Moisan et le stade Sébastien Haller : « Complexe culturel et sportif de La Concorde ».

**2. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive « Espérance de Vigneux »**

**Madame Colette KOEBERLE :**

« L'Espérance de Vigneux » fait partie des trois plus anciens clubs de la ville. Il a fêté ses 90 ans l'année dernière. On vient de fêter les 90 ans de « l'Union sportive de Vigneux » et on a dû fêter les 91 ans du « Club des Joutes » l'année dernière aussi, je crois. Ils sont tous dans les 90.

« L'Espérance » enseigne la gymnastique artistique sur différents agrès. Cette association participe depuis plusieurs années à des compétitions. Cette saison, le bilan est plus qu'encourageant pour le club puisque, après avoir disputé les différentes phases de qualification, ses gymnastes se retrouvent championnes régionales en équipe et en individuel. Samedi, elles vont se retrouver pour disputer les Championnats de France ; on leur souhaite bonne chance.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Avez-vous des questions ? Pas de questions ; nous passons au vote.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ,**

- Article 1 -** DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000,00 € à l'association sportive Espérance de Vigneux.
- Article 2 -** D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2023.

**Monsieur le Maire :**

La séance est terminée. Merci beaucoup pour votre présence ce matin. Je vous souhaite une très bonne journée et un très bon week-end. Merci à tout le monde.

Fin à 9 h 10.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Leïla SAÏD

LE MAIRE



Thomas CHAZAL